Comment lire une DHG* de lycée professionnel ?

Bac pro trois ans : décryptage !



Les principes du BO n°2 du 19 février 2009

- > Le volume horaire de chaque filière est tri-annualisé. C'est-à-dire globalisé sur les trois années de formation avec la possibilité pour les établissements de répartir les heures au cours du cycle selon des besoins spécifiques.
- > La durée d'un cycle est de 84 semaines sur trois ans auxquelles s'ajoutent une PFMP (période de formation en milieu professionnel) de 22 semaines et 2 semaines d'examen.
- > Un volume de 152 heures tri-annuel doit être partagé entre plusieurs disciplines : Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués et/ou sciences physiques et chimiques remplacées par les sciences appliquées dans certaines filières, notamment l'hôtellerie.
- > Un volume de 210 d'heures tri-annuel correspondant à l'accompagnement personnalisé doit être ajouté. L'AP doit figurer dans la DHG.
- > Les seuils de dédoublement n'existent plus, remplacés par un volume complémentaire d'heures-professeur permettant les activités en groupe à effectif réduit et les activités de projet calculé au prorata du nombre d'élèves.
- > Il existe deux grilles horaires :

n°1 : correspondant aux filières Industrielles comprenant un enseignement supplémentaire de sciences-physiques (annexe 1)

n°2 : aux filières tertiaires comportant un enseignement de LV2 (annexe 2)

La tri-annualisation des volumes horaires, l'absence de fléchage des volumes complémentaires d'heures-professeur pour les activités à effectif réduit et les 152 heures à partager entre les différents enseignements généraux rendent extrêmement complexe la lecture et la compréhension du TRMD (répartion de la DGH) voté en CA (annexe 6). Depuis la mise en œuvre de la réforme, il n'est pas rare de constater que le compte n'y est pas. D'où la nécessité de s'emparer d'outils d'analyse permettant de s'assurer de l'application des horaires réglementaires.

Comment s'assurer de l'application des horaires réglementaires ?

- 1. Partir du volume horaire annuel auquel les élèves ont droit par semaine
- > 33,5 heures hebdomadaires pour la filière tertiaire (annexe 1)
- > 34,5 heures hebdomadaires pour la filière industrielle (annexe 2)
- 2. Ajouter le volume d'heure complémentaire heures-professeur
- a. Spécialités de l'établissement rattachées à la grille horaire n° 1

Divisions avec un effectif > 15 élèves : nombre d'élèves de la division x 11,5

Divisions (filières regroupées)
avec un effectif ≤ 15 élèves :

nombre d'élèves de la division
20
x 5,75

Division isolée avec un effectif ≤ 15 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

b. Spécialités de l'établissement rattachées à la grille horaire n° 2

Le seuil à prendre en compte est de 18 (au lieu de 15) que l'on divise par 24 au lieu de 20.

Nota bene : Les volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi calculés sont globalisés puis répartis par l'établissement. Le volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée.

3. S'assurer que le nombre d'heures-professeur hebdomaire annoncé sur le TRMD respecte les principes de la TRMD (annexe 6, dernière colonne)

Quelques repères pour lire rapidement le TRMD (DHG) :

Une classe tertiaire à 20 : 43 heures-professeur hebdo

24 : 45 h

30:47,8 h

Classe industrielle à 20:46 h

24:48,3 h 30:51.75 h

Annexe 1 & 2: Grilles horaires

Annexe 1

Baccalauréat professionnel Grille horaire élève pourles spécialités comportant un enseignement de sciences physiques et chimiques. Durée du cycle: 84 semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	2690	896
II - Accompagnement personnalisé		
	210	70

^{(1) 56} heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale

Annexe 2

Baccalauréat professionnel grille horaire élève pour les spécialités comportant un enseignement de LV 2. Durée du cycle: 84 semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
1152	384
84	28
152	50
380	126
181	60
349	116
84	28
224	75 (1)
2 606	868
210	70
	1152 84 152 380 181 349 84 224 2 606

^{(1) 56} heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale

Pour une clarification de la dotation horaire en bac professionnelle, SUD exige :

- > Le retour à des horaires annualisés
- > Le fléchage des volumes horaires en fonction des enseignements
- > Le retour à des seuils d'effectif de dédoublement par matière
- > La réduction des PFMP au profit des enseignements.



Organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux CAP

CAP : Les principes de l'Arrêté du 24 avril 2002

Pour les spécialités de CAP, trois grilles horaires structurent l'organisation des cursus en deux ans en fonction notamment du nombre de semaines de PFMP. 12 semaines sur 2 ans (Annexe 3), 14 semaines (annexe 4), 16 semaines (annexe 5).

Les grilles horaires de CAP restent inchangées et l'arrêté du 24 avril 2002 paru au BO n°21 du 23 mai 2002 est toujours d'actualité. Contrairement au bac pro trois ans, pas d'horaires globalisés à répartir sur l'ensemble du cursus. Ce sont des seuils d'effectif d'élèves clairement défini au BO (annex 3, 4, 5) qui déclenchent une dotation pour les groupes à effectifs réduits (dédoublement).

Le volume horaire donnant lieu au doublement de la dotation horaire professeur lorsque les effectifs suivants sont atteints :

- à partir du 19^e élève :

français et histoire-géographie, mathématiques, activités de laboratoire en sciences physiques, arts appliqués et cultures artistiques, vie sociale et professionnelle, éducation civique, juridique et sociale ;

- à partir du 16^e élève :

langue vivante, enseignement technologique et professionnel, à l'exception des spécialités de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation, de l'automobile et de la conduite :

- à partir du 13^e élève :

enseignement technologique et professionnel des spécialités de l'hôtellerierestauration et de l'alimentation :

- à partir du 11° élève :

enseignement technologique et professionnel des spécialités de l'automobile ;

- à partir du 6° élève :

enseignement technologique et professionnel des spécialités de la conduite.

Pour chacune des trois grilles, s'ajoutent les heures consacrées :

- au projet à caractère pluri-disciplinaire PPCP à répartir pour moitié entre enseignement professionnel et enseignement général;
- à l'aide individualisée en 2^{de} :
- aux ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS Atelier d'expression artistique Atelier d'éducation physique et sportive

http://eduscol.education.fr/cid47101/les-grilles-horaires.html

: 12 la période de formation

 \sim

Annexe

dol	2	THE PERSON NAMED IN COLUMN			П	Commo onic	wio and LC are		Honoine
Total dont en classe entière		Horaire annuel sur 30 semaines			Hor	aire annuel s	Horaire annuel sur 27 semaines		Horaire
entière	dont	dont	Horaire habdomadaira	Total	dont	dont	Dont	Horaire	global
			indicatif		entière	effectif réduit (*)	effectif réduit aux PPCP (**)	indicatif	sur 57 semaines
120 45	09	15 (a)	4 (1,5+2+0,5)(b)	108	40,5	54	13,5 (a)	4(1,5+2+0,5)(b)	228
105 45	09	A définir	3,5 (1,5+2)	94,5	40,5	54	A définir	3,5 (1,5+2)	199,5
90 30	30	A définir	2(1+1)	¥	27	27	A définir	2 (1+1)	114
00 30	30	A définir	2 (1+1)	40,5	27	13,5	A définir	Ì	100,5
75 75	0	Possible	2,5	67,5	67,5	0	Possible	2,5	142,5
30 0c	30	A définir	I(0+I)	40,5	13,5	27	A définir	1,5(0,5+1)	70,5
Enseignement technologique et professionnel 540 90	405	45	18(3+13,5+1,5) (b)	486	81	351	54	18 (3+13+2) (b)	1026
066			33	891			-	33	1881
		(06+0) 06					108 (0+108)		
30			I						
	c		,	;		•		,	;
9 S	0 0		7 0	z :	¥ ?	0		7 (41 ;
	D		7	X.	X	0		7	114

profe	Période de formation en milieu professionnel	6 semames	6 semaines
- 6			
Ξ	Sciences physiques on sciences applique	Sciences physiques ou sciences appliquees en fonction de la specialité, conformement à l'arrête de creation du diplome	
6	Horaire réservé à certains élèves de la di	Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.	
*	Horaire donnant droit au doublement de	Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.	
*	Horaire donnant droit au doublement de	doraire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.	
(a)	Horaire minimal.		
(P)	Le 1er nombre entre parenthèses correspo	Le 1 or nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2 d l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3 me correspond à l'horaire de PP	que le seuil d'effectif est atteint, le 3ème correspond à l'horaire de P
	destiné à faciliter le calcul de la dotation	destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.	nadaire.
<u>o</u>	La part non affectée de ce volume est à s	La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire c	pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire

semaines

Annexe 4

Durée de la période de formation en milieu professionnel : 14 semaines

Total annuel sur 29 semaines Horaire annuel sur 29 semaines				Première année	année					Deuxième année	e année		Cycle
Enseignements Total dont dont dont Obligatoires Obligatoires Charticulus dont aux PPCP (**) histoire géographie, éducation civique 116 43.5 58 145 (a) ainques exiences (1) 88 29 29 A definir 0 liques et cultures arisiques 88 29 29 A definir 0 n physique et sportive 72.5 12.5 0 Possible on non santé curiroment 29 A definir 0 on non santé curiroment 29 A definir 0 phridisciplinaire à caracère 87 391.5 43.5 viralités (2) 39 391.5 43.5 rividualisée (2) 29 30 30 rividualisée (2) 20 20 43.5			Hor	aire annuel s	ur 29 semain	səı			Hora	aire annuel s	Horaire annuel sur 26 semaines	sa	Horaire global
145 (a) 145 (b) 145 (c) 145	Enseignements obligatoires	Total		dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)			Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	sur 55 semaines
1015 435 58 A definir Colorador	stoire - géographie, éducation civique	116	43,5	58	14,5 (a)	4 (1,5+2+0,	(2)(p)	104	26	65	13 (a)	4 (1+2,5+0,5)(b)	220
1	ues - sciences (1)	101,5	43,5	58	Ι.		.2)	16	39	52	A définir	3,5 (1,5+2)	192,5
Second Procession Seco	unte	28	29	29			,	25	26	26	A définir ©	2 (1+1)	110
225 725 0 0 Possible	iés et cultures artistiques	28	29	29			,	25	56	26	A définir	2 (1+1)	110
on same environmentent 29 0 29 A definit rement technologique et professionnel 522 87 391,5 43,5 phiridisciplinaire à cancère 957 87 (0+87) ivaliaisée (2) 29 A definit 43,5 ivaliaisée (2) 29 A definit 43,5 10,10,10,10,10,10,10,10,10,10,10,10,10,1	hysique et sportive	72,5	72,5	0				99	99	0	Possible	2,5	137,5
### State \$22 \$7 \$91,5 43,5 ### Particle \$957 \$91,5 \$43,5 ### Particle \$957 \$91,5 \$43,5 ### Particle \$957 \$91,5 \$43,5 ### Particle \$957 \$957 \$957 ### Particle \$250 \$250 \$250 ### Particle \$250 ### Particle \$250 ### Particle \$250 ### Particle \$250 ### Partic	santé environnement	50	0	29	A définir	I(0+I)	,	39	13	56	A définir	1,5 (0,5+1)	89
987 987 987 87 (0+87) one land land land land land land land land	nt technologique et professionnel	522	87	391,5	43,5	18 (3+13,5. (b)		442	78	312	52	17 (3+12+2) (b)	964
29		226				33		845				32,5	1802
IFS	idisciplinaire à caractère				87 (0+87)						104 (0+104)		
	lualisée (2)	59				I							
	SMENTS FACULTATIFS pression artistique ucation physique et sportive	28	58	0		2 2		52	52 52	0		2 2	110 110

semaines 7 semaines

14 semaines

⊕® * # Ø ⊕

Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialifié, conformément à l'arrêté de création du diplôme
Honaire deserve à octanins éleves de la division, en français actour mandématiques.
Honaire desment de la destion horaire professeur sans condition de seuil.
Honaire domant droit au doubbement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.
Honaire minimal.

Le "I monher entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2st^{al} à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3^{tear} correspond à l'horaire de PPCP. Ce demier est destiné à la factif me entre parenthèses correspond à l'horaire de l'ardire en une organisation bebdomadaire.
L'affectation à la pair non affecte de ce volume est à attribrer à une ou phisseurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

de PPCP. Ce dernier est destiné à

2 Annexe

Durée de la période de formation en milieu professionnel: 16 semaines

			Première année	année				Deuxième année	e année		Cycle
		Horai	Horaire annuel sur 28 semaines	ur 28 sem	aines		Hora	Horaire annuel sur 25 semaines	iur 25 seme	ines	Horaire
Freeignomente	Total	dont	dont	dont	Horaire	Total	dont	dont	dont	Horaire	global
obligatoires		en classe entière	en groupe à effectif réduit	participation aux PPCP (**)	hebdomadaire indicatif	9	en classe entière	en groupe à effectif réduit	participation aux PPCP (**)	hebdomadaire indicatif	sur 53 semaines
Français, histoire - géographie, éducation	126	42	70	14 (a)	4,5	100	37,5	50	12,5 (a)	4 (1,5+2+0,5)(b)	126
Civique Mathématiques - sciences (1)	112	99	56	A définir		87.5	37,5	50	A définir	3,5 (1,5+2)	5,661
Langue vivante	99	28	28	A définir	2(1+1)	62,5	37,5	25	A définir	2,5 (1,5+1)	118,5
Arts appliqués et cultures artistiques	99	28	28	A définir	f 2 (I+I)	20	25	25	A définir	2 (I+I)	106
Education physique et sportive	70	0/	0	Possible	2,5	62,5	62,5	0	Possible	2,5	132,5
Prévention santé environnement	28	0	28	A définir	I(0+I)	37,5	12,5	25	A définir	1,5 (0,5+1)	5,59
Enseignement technologique et	476	84	350	42	17 (3+12,5+1,5)	(5) 425	7.5	300	05	17 (3+12+2) (b)	901
professionnel	, 00				(q)					ç	
TOTAL	426				33	872				33	1749
- Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel				84 (0+84)					100 (0+100)		
Aide individualisée (2)	28				I						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS Atelier d'expression artistique	95	99	0		2	20	20	0		2	106
Atelier d'éducation physique et sportive	26	99	0		2	<u>0</u> ,	20	0		2	106

16 semaines	
8 semaines	
8 semaines	
Période de formation en milieu professionnel	

S

⊕ ± ± € € €

Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme
Horaire réservé à certains élèves de la division, en français evou en mathématiques.
Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.
Horaire donnant droit au doublement de dotation horaire professeur sans continion de seuil.
Horaire minimal.
Le l'i nombre entre parenthèes correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3^{hme} correspond à l'horaire de PPCP. Ce demier est destiné à facilière le eclaul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.
La part non affectede de ce volume est à attribuer à une ou plusiseurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entrère au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

TRMD 2013-2014

DIVISION	CLASSES		EFFECTIFS	français HG	français	НС	E.C.J.S.	L.V.	maths/sc.	ECO-GEST	Prév.Sant.E	A.Apl/cult.a	éduc esth	Art Ap/projet	histoire art	EPS	A.I.	AccomPerso	Ens. Professionnel	ONSS	
	2 ETE1	1,0	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				2		1	26		
1	2 ETE2	1,0	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				2		1	26		
1 1	2 BEE 2 GTO	1,0	24	5,5 5,5			0,5	3	6	1	1	2				2		1	26 25		
1 1	2 MA	1,0	24	5,5 5,5			0,5 0,5	3	6	1	1	2				2		1	26		
5	Total seconde Pro	1,0	120	27,5	0	0	2,5	15	30	5	5	10	0	0	0	10	0	5	129		
1	1 ISE	1 1	24	5,5		-	0,5	3	6	1	1	2	-	-		3	U	1	25		
1	1 MSE	1	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				3		1	25		
1	1 BEE	1	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				3		1	25		
1	1 GTO	1	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				3		1	26		
1	1 MA	1	24	5,5			0,5	3	6	1	1	2				3		1	26		
1	1 ART	1	12	4,5			0,5	2	4	1	1	2	2		1	3			14		
6	Total première Pro		132	32	0	0	3	17	34	6	6	12	2	0	1	18	0	5	141		
1	T ISE T MSE	1	24	5,5 5,5				3	6	1	1	2				3		1	25 25		
1 1	T BEE	1	24	5,5				3	6	1	1	2				3		1	25		
	T GTO	1	24	5,5				3	6	1	1	2				3		1	25		
1	T MA	1	24	5,5				3	6	1	1	2				3		1	26		
1	TART	1	12	4,5				2	4	1	1	2	2		1	3			13		
6	Total terminale Pro		132	32	0	0	0	17	34	6	6	12	2	0	1	18	0	5	139		
1	1 BMGD	1	12	3,5				3	3,5	1		2		4		2			15		
1	T BMGD	1	12	3,5				3	3,5	1		2		4		2			15		
2	TOTAL BMA	0.5	24	7	0	0	0	6	7	2	0	4	0	8	0	4	0	0	30		
0,5		0,5	12	4			0	2	3,5		1	1				2	1		18		
0,5	2 IS 2 2 EB	0,5	12 18	5,5			0	2 3	3,5 5,5		1	3				2	1		18 35		
1	2 SED	1	24	5,5			1	3	5,5 5,5		1	3				2	1		33		
3	TOTAL seconde CAP	1	66	19	0	0	2	10	18	0	4	8	0	0	0	6	4	0	104		
0,5	TIS 1	0,5	12	4			0	2	3,5		1	1				3	-		18		
	T IS 2	0,5	12	4			0	2	3,5		1	1							18		
1	T EB	1	24	5,5			1	3	5,5		1	3				3			34		
1	T SED	1	24	5,5			1	3	5,5		1	3				3			33		
3	TOTAL terminale CAP		72	19	0	0	2	10	18	0	4	8	0	0	0	9	0	0	103		
	UNSS + Coordo EPS																			14	
	2 PA	1	24	100 5	14	3		3	5	10.6	0.5.6	2	4.0	0.0		2	4.0	15.6	0.10.6	110	10.15.0
26	TOTAL SEP		570	136,5	14,0	3,0	9,5	78,0	146,0	19,0	25,0	56,0	4,0	8,0	2,0	67,0	4,0	15,0	646,0	14,0	1247,0